Autorité ontarienne de réglementation des services financiers

Ontario

DFC2 – Tableau pour le report de certaines cotisations

(En vertu de l'article 113.2 de la *Loi sur les régimes de retraite*)
Conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (L.R.O. 1990, chap. P.8)

Remplissez les tableaux suivants pour chaque mois de report des cotisations. Les reports ne peuvent être effectués que pendant des mois consécutifs. Joignez ce tableau dûment rempli à votre Formulaire pour le choix de reporter certaines cotisations et soumettez-le à l'ARSF conformément aux directives figurant sur ce formulaire.

Si vous avez des questions concernant ce tableau, envoyez un courriel à l'adresse PensionInquiries@fsrao.ca

Partie 1 - Identification

Numéro d'enregistrement	Nom du régime de retraite (régime)
Employeur(s)	
Administrateur du régime	

Inscrivez les renseignements suivants, les montants déterminés au premier jour du mois du dépôt du choix :

Date de détermination des évaluations (aaaa-mm-jj)	_____
Ratio de transfert estimatif	_____
Solde créditeur de l'année antérieure	_____
Actif de solvabilité	_____
Passif de solvabilité estimatif	_____
Passif estimatif au titre des prestations, autres que les prestations de retraite et les prestations accessoires payables aux termes de contrats de rente admissibles, qui a été exclu du calcul du passif de solvabilité.	_____
Taux d'actualisation servant de base de valeur de transfert	
Taux d'actualisation servant de base pour l'achat de rentes	

L'ARSF pourrait demander des renseignements supplémentaires en ce qui concerne les hypothèses et les méthodes d'évaluation des passifs et du ratio de transfert estimatif ci-dessus.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Partie 2 - Tableau de choix

Indiquez la date du rapport d'évaluation et du certificat actuariel sur lequel les cotisations suivantes sont fondées (aaaa-mm-jj) :

Choix de reporter les cotisations du mois d'octobre 2020 :

◯ Oui – Si oui, remplissez le tableau 2.1 pour le mois d'octobre.

◯ Non

2.1 – Octobre 2020	Coût normal	PED sur le coût normal	Valeur actualisée des paiements	Paiements spéciaux de solvabilité
Indiquez les paiements initiaux exigibles en octobre 2020				
Paiements initiaux exigibles avec intérêts[1]				
Paiements restants exigibles avec intérêts[2]				

[1]Date d'échéance des paiements initiaux [l'actuaire doit insérer la date à laquelle le paiement du premier 50 % avec intérêts est exigible (ne doit pas dépasser le 30 avril 2021)] (aaaa-mm-jj) :

[2]Date d'échéance des paiements restants [l'actuaire doit insérer la date à laquelle les paiements restants avec intérêts sont exigibles (ne doit pas dépasser le 31 mai 2021)] (aaaa-mm-jj) :

Choix de reporter les cotisations du mois de novembre 2020 :

◯ Oui – Si oui, remplissez le tableau 2.2 pour le mois de novembre.

◯ Non

2.2 – Novembre 2020	Coût normal	PED sur le coût normal	Valeur actualisée des paiements	Paiements spéciaux de solvabilité
Indiquez les paiements initiaux exigibles en novembre 2020				
Paiements initiaux exigibles avec intérêts[1]				
Paiements restants exigibles avec intérêts[2]				

[1]Date d'échéance des paiements initiaux [l'actuaire doit insérer la date à laquelle le paiement du premier 50 % avec intérêts est exigible (ne doit pas dépasser le 30 juin 2021)] (aaaa-mm-jj) :

[2]Date d'échéance des paiements restants [l'actuaire doit insérer la date à laquelle le paiement du premier 50 % avec intérêts est exigible (ne doit pas dépasser le 31 juillet 2021)] (aaaa-mm-jj) :

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Choix de reporter les cotisations du mois de décembre 2020 :

◯ Oui – Si oui, remplissez le tableau 2.3 pour le mois de décembre.

◯ Non

2.3 – Décembre 2020	Coût normal	PED sur le coût normal	Valeur actualisée des paiements	Paiements spéciaux de solvabilité
Indiquez les paiements initiaux exigibles en décembre 2020				
Paiements initiaux exigibles avec intérêts[1]				
Paiements restants exigibles avec intérêts[2]				

[1]Date d'échéance des paiements initiaux [l'actuaire doit insérer la date à laquelle le paiement du premier 50 % avec intérêts est exigible (ne doit pas dépasser le 31 août 2021)] (aaaa-mm-jj) :

[2]Date d'échéance des paiements restants [l'actuaire doit insérer la date à laquelle le paiement du premier 50 % avec intérêts est exigible (ne doit pas dépasser le 30 septembre 2021)] (aaaa-mm-jj) :

Choix de reporter les cotisations du mois de janvier 2021 :

◯ Oui – Si oui, remplissez le tableau 2.4 pour le mois de janvier.

◯ Non

2.4 – Janvier 2021	Coût normal	PED sur le coût normal	Valeur actualisée des paiements	Paiements spéciaux de solvabilité
Indiquez les paiements initiaux exigibles en janvier 2021				
Paiements initiaux exigibles avec intérêts[1]				
Paiements restants exigibles avec intérêts[2]				

[1]Date d'échéance des paiements initiaux [l'actuaire doit insérer la date à laquelle le paiement du premier 50 % avec intérêts est exigible (ne doit pas dépasser le 31 octobre 2021)] (aaaa-mm-jj) :

[2]Date d'échéance des paiements restants [l'actuaire doit insérer la date à laquelle le paiement du premier 50 % avec intérêts est exigible (ne doit pas dépasser le 30 novembre 2021)] (aaaa-mm-jj) :

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Choix de reporter les cotisations du mois de février 2021 :

◯ Oui – Si oui, remplissez le Tableau 2.5 pour le mois de février.

◯ Non

2.5 – Février 2021	Coût normal	PED sur le coût normal	Valeur actualisée des paiements	Paiements spéciaux de solvabilité
Indiquez les paiements initiaux exigibles en février 2021				
Paiements initiaux exigibles avec intérêts[1]				
Paiements restants exigibles avec intérêts[2]				

[1]Date d'échéance des paiements initiaux [l'actuaire doit insérer la date à laquelle le paiement du premier 50 % avec intérêts est exigible (ne doit pas dépasser le 31 décembre 2021)] (aaaa-mm-jj) :

[2]Date d'échéance des paiements restants [l'actuaire doit insérer la date à laquelle le paiement du premier 50 % avec intérêts est exigible (ne doit pas dépasser le 31 janvier 2022)] (aaaa-mm-jj) :

Choix de reporter les cotisations du mois de mars 2021 :

◯ Oui – Si oui, remplissez le Tableau 2.6 pour le mois de mars

◯ No

2.6 – Mars 2021	Coût normal	PED sur le coût normal	Valeur actualisée des paiements	Paiements spéciaux de solvabilité
Indiquez les paiements initiaux exigibles en mars 2021				
Paiements initiaux exigibles avec intérêts[1]				
Paiements restants exigibles avec intérêts[2]				

[1]Date d'échéance des paiements initiaux [l'actuaire doit insérer la date à laquelle le paiement du premier 50 % avec intérêts est exigible (ne doit pas dépasser le 28 février 2022)] (aaaa-mm-jj) :

[2]Date d'échéance des paiements restants [l'actuaire doit insérer la date à laquelle le paiement du premier 50 % avec intérêts est exigible (ne doit pas dépasser le 31 mars 2022)] (aaaa-mm-jj) :

Remarque : Un employeur peut, en tout temps, rembourser à la caisse de retraite un montant égal à la somme des paiements reportés qui sont impayés, avec intérêts. Le cas échéant, l'employeur n'est plus tenu de se conformer aux exigences de l'article 4.1 du Règlement, y compris au tableau de paiements, à compter du jour où le montant est versé dans la caisse de retraite.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Partie 3 : Attestation de l’actuaire

À titre d’actuaire du (régime), j’atteste ce qui suit :

a) les renseignements contenus dans le Tableau pour le report de certaines cotisations sont, à ma connaissance et après avoir effectué une recherche diligente, véridiques, exacts et complets;

b) les renseignements contenus dans ce Tableau pour le report de certaines cotisations ont été préparés conformément aux exigences du Règlement 909 (y compris l’article 4.1) et de la LRR.

Nom complet de l’actuaire	Titre ou poste

Nom de l’entreprise

Numéro de téléphone	Adresse de courriel

Adresse de l’actuaire

Numéro d’unité	Numéro municipal	Rue	
Ville		Province	Code postal

Signature

Date (aaaa-mm-jj)	Signature de l’actuaire

Comment soumettre le présent formulaire

Faire parvenir le formulaire et le Tableau pour le report de certaines cotisations dûment remplis par courriel à PensionInquiries@fsrao.ca

Imprimer Effacer Enregistrer

© Imprimeur du Roi pour l’Ontario